



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Statistiques économiques : comptabilité nationale**

### Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, comme elle l'a demandé à sa trente-troisième session\*\*, le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (responsable : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale).

---

\* E/CN.3/2003/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, chap. I, sect. A.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	4
II. Mise à jour du SCN de 1993 .....	3–40	4
A. Comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations : recommandation officielle .....	3	4
B. Débats et conclusions relatifs à d'autres questions .....	4–13	5
1. Comptabilisation des accords de réméré .....	4	5
2. Comptabilisation des intérêts dans une conjoncture de forte inflation ..	5	5
3. Caisses de retraite .....	6	5
4. Options sur titres .....	7	5
5. Comptabilisation des prêts non productifs .....	8	5
6. Assurance/réassurance .....	9	6
7. Services financiers .....	10–11	6
8. Logiciels .....	12	6
9. Comptabilisation des impôts sur les gains en capital .....	13	6
C. Examen de la procédure actuelle de mise à jour du SCN de 1993 .....	14–29	6
1. Introduction .....	14–17	6
2. La procédure de mise à jour continue actuellement suivie .....	18–28	7
3. Résultats de la mise à jour continue .....	29	10
D. Recommandations du Groupe de travail intersecrétariats visant à étoffer la procédure de mise à jour .....	30–34	10
1. Champ de la mise à jour .....	31	10
2. Critères de sélection des points à mettre à jour .....	32	10
3. Gestion du processus de mise à jour .....	33	11
4. Échéancier de mise à jour et d'application .....	34	11
E. Autres mesures prises par le Groupe de travail intersecrétariats pour étoffer la procédure de mise à jour .....	35–40	11
1. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale .....	35–37	11
2. Mandat du Groupe de Canberra II .....	38–40	12
III. Évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 .....	41–42	12
A. Questionnaire sur la mise en application des concepts du SCN de 1993 .....	41	12
B. Évaluation de la qualité des données de la comptabilité nationale .....	42	12
IV. Collecte et diffusion des données trimestrielles de la comptabilité nationale .....	43	12

V.	Coordination des programmes de travail sur la mise en application du SCN de 1993 .....	44-46	13
A.	Programmes de recherches, développement des concepts et des méthodes ..	44-45	13
1.	Sujets de recherche en cours .....	44	13
2.	Manuel révisé de comptabilité environnementale .....	45	13
B.	Présentation intégrée des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale .....	46	13
VI.	Questions à débattre .....	47	13
<b>Annexes</b>			
I.	Groupes de discussion électronique .....		14
II.	Questions examinées actuellement .....		18
III.	Manuels, guides et documentation d'appui pour l'application du SCN, établis par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ..		21

## I. Introduction

1. À sa trente-troisième session, la Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement et approuvé la proposition de créer auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale un groupe consultatif d'experts, et recommandé i) que le groupe d'experts proposé anticipe les problèmes méthodologiques et accorde la priorité aux problèmes nouveaux qui apparaissent; ii) que la composition du groupe varie selon les sujets traités de façon à ce que les experts nationaux et internationaux les plus compétents puissent participer aux travaux sur chaque question; et iii) que les tâches, les modalités de travail et les résultats attendus soient clairement définis;

b) A appuyé la proposition de réunir à nouveau le Groupe de Canberra sur le capital social pour étudier les actifs incorporels, et suggéré qu'il réunisse des experts spécialisés dans ce domaine;

c) S'est félicitée des propositions tendant à développer et renforcer les groupes de discussion électronique et les a approuvées;

d) A estimé que le questionnaire relatif à l'application des principes du SCN de 1993 se prêtait à l'évaluation de cette application, et recommandé d'y préciser le rang de priorité de chaque élément;

e) A recommandé à la Division de statistique de l'ONU d'étudier la possibilité de collecter les données sur la comptabilité nationale, non seulement annuellement, mais aussi par trimestre. Ces données devraient être fournies par les pays et publiées par la Division sur Internet, les collectes redondantes devant être évitées compte tenu des activités d'autres organisations internationales;

f) S'est félicitée de la publication du guide des institutions à but non lucratif (*Handbook of Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*) et a approuvé le plan d'application proposé.

2. On trouvera ci-après dans la section II, consacrée à la mise à jour du SCN de 1993, la recommandation du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations, les débats et les conclusions sur d'autres sujets, un examen de la procédure actuelle de mise à jour, et les recommandations et mesures visant à la perfectionner. Dans la section III, on trouvera une évaluation de la mise en application du SCN de 1993. Dans la section IV, on s'interroge sur la collecte de données trimestrielles de comptabilité nationale, recommandée par la Commission de statistique. La section V a trait à la coordination des programmes de travail des organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats concernant l'application du SCN de 1993.

## II. Mise à jour du SCN de 1993

### A. Comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations : recommandation officielle

3. Le Groupe de travail intersecrétariats, se rangeant à l'avis de l'animateur du groupe de discussion électronique chargé de ce sujet, a estimé que dans le SCN, la méthode de comptabilisation des intérêts procède de l'optique du débiteur. Le

Groupe de travail ne voyait pas d'intérêt à prolonger le débat, que ce soit par une réunion de groupe d'experts (préconisée par certains) ou à l'occasion de l'éventuelle révision du SCN dont il est question ci-après dans la section C. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a adressé la recommandation du Groupe de travail pour examen et approbation aux membres de la Commission de statistique, en tant qu'interprétation du SCN de 1993. Le groupe de discussion électronique sur ce sujet a été dissous.

## **B. Débats et conclusions relatifs à d'autres questions**

### **1. Comptabilisation des accords de réméré**

4. Les experts de la réunion organisée en octobre 2002 sur les comptes nationaux par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont conclu qu'une majorité écrasante s'accordait à considérer qu'un accord de réméré devait être traité comme prêt garanti. Il reste à mener la recherche sur la définition ou le calcul des charges liées aux opérations correspondant à ces accords. Le Fonds monétaire international (FMI) examinera comment on peut résoudre cette question.

### **2. Comptabilisation des intérêts dans une conjoncture de forte inflation**

5. Le groupe de discussion électronique chargé de cette question n'est pas parvenu à une conclusion nette. Le groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail en sera saisi.

### **3. Caisses de retraite**

6. Sur la demande du Groupe de travail intersecrétariats, le FMI élargira la portée de son groupe de discussion électronique sur les caisses de retraite non capitalisées pour les fonctionnaires de manière à y inclure toutes les caisses de retraite, de même que les régimes correspondants de sécurité sociale et d'aide sociale.

### **4. Options sur titres**

7. Les experts de la réunion organisée en octobre 2002 sur les comptes nationaux par l'OCDE ont convenu qu'il y avait lieu d'inclure les options sur titres dans la rémunération des salariés. Il faudra poursuivre les consultations en vue d'harmoniser les nouvelles normes internationales de comptabilité d'entreprise. L'OCDE et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) procéderont à une consultation officieuse. La date limite pour les propositions est fixée à mai 2003. La proposition sur cette question sera examinée en tant qu'interprétation du SCN. EUROSTAT préparera aussi en temps utile une proposition que le Groupe de travail intersecrétariats soumettra pour approbation à la Commission de statistique.

### **5. Comptabilisation des prêts non productifs**

8. Le groupe de discussion électronique qui s'occupe de la question est animé par le FMI; la date limite pour ce groupe est octobre 2003.

## **6. Assurance/réassurance**

9. Le premier rapport sur la question a été examiné à la réunion annuelle de l'OCDE sur les comptes nationaux en octobre 2002; le rapport final sera présenté à la prochaine de ces réunions, qui aura lieu en octobre 2003.

## **7. Services financiers**

10. Le premier rapport sur la question a été examiné à la réunion annuelle de l'OCDE sur les comptes nationaux en octobre 2002; le rapport final sera présenté à la prochaine de ces réunions, qui aura lieu en octobre 2003.

11. EUROSTAT a annoncé que les pays membres de l'Union européenne avaient adopté pour application en 2005 l'attribution à l'utilisateur des coûts des services d'intermédiation financière mesurés indirectement.

## **8. Logiciels**

12. Le rapport final du groupe de discussion électronique sur la comptabilisation des logiciels a été débattu et approuvé par les experts lors de la réunion annuelle de l'OCDE sur les comptes nationaux en octobre 2002. Mais le traitement à réserver aux logiciels originaux sera sans doute examiné plus avant par le Groupe de Canberra II à nouveau réuni. Le Groupe de travail intersecrétariats est favorable aux recommandations avancées dans le rapport final. Concernant la mesure de la production et de l'utilisation de logiciels, elles sont considérées comme visant l'application pratique, et ne nécessitent pas l'approbation de la Commission de statistique. Le groupe de discussion électronique sur les logiciels est dissous.

## **9. Comptabilisation des impôts sur les gains en capital**

13. Des experts ont posé à la réunion de l'OCDE sur les comptes nationaux (octobre 2002) la question de l'incohérence apparente de la comptabilisation des impôts sur les gains en capital dans le SCN, et l'OCDE l'a soulevée à la réunion d'octobre 2002 du Groupe de travail intersecrétariats. On a signalé que les gains ou les pertes en capital n'étaient pas traités comme revenu, alors que les impôts sur ces gains ou pertes sont traités comme entrant dans les comptes du revenu. L'OCDE a demandé au Groupe de travail de se pencher sur la question.

# **C. Examen de la procédure actuelle de mise à jour du SCN de 1993**

## **1. Introduction**

14. Il a fallu 10 ans pour publier le SCN de 1993 après que la Commission de statistique a approuvé en 1983 la recommandation d'un groupe d'experts tendant à faire examiner et réviser le Système de comptabilité nationale de 1968. Si long, ardu et coûteux qu'ait été le travail d'élaboration du SCN de 1993, l'accord sur bien des points n'a pu être obtenu qu'au prix de compromis.

15. S'il a fallu faire des compromis pour publier le SCN de 1993, c'est qu'il n'était naturellement pas possible d'accéder aux souhaits de chacun des pays en ce qui concerne les définitions et traitements à retenir. Des réserves ont été exprimées par la Commission de statistique sur plusieurs points : le traitement des dépenses de recherche et développement comme dépenses courantes et de celles consacrées à la

prospection minière et pétrolière comme dépenses en capital; l'exclusion des loyers des bâtiments appartenant aux administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages et occupés par elles; le degré de détail à retenir pour le compte de production des ménages; la pertinence d'une distinction entre consommation finale effective et dépense de consommation finale; le non-recensement des « subventions aux consommateurs ». Ces points sont inclus dans un plan de recherches à entreprendre à l'avenir. D'autres points ont fait l'objet de compromis, par exemple le classement des biens de consommation durables et d'une partie des équipements militaires et des armes comme consommation intermédiaire et non pas formation brute de capital.

16. Mais l'environnement économique ne cesse de changer, et le SCN de 1993, si l'on veut qu'il soit et reste applicable, doit être continuellement mis à jour. Le Groupe de travail intersecrétariats a recommandé une procédure de mise à jour continue, que la Commission de statistique a approuvée à sa trentième session.

17. Mais certains des responsables des comptes nationaux et des bureaux nationaux de statistique ne sont pas satisfaits de la procédure de mise à jour continue actuellement suivie, estimant qu'elle ne permet pas de rectifier comme il faudrait, et de manière plus globale, les défauts qu'ils voient dans le SCN de 1993, ce qui serait nécessaire pour en garantir l'intégrité et la cohérence d'ensemble. Certaines réunions internationales ont été l'occasion de soulever nombre de problèmes de mise à jour dont la solution appellerait une refonte plus poussée de certains aspects du SCN de 1993. Devant ces critiques, le Groupe de travail intersecrétariats a été prié de revoir la procédure de mise à jour actuelle. Lors de sa réunion des 14 et 15 octobre 2002 à Paris, il a examiné cette procédure, la liste des points appelant une mise à jour selon des experts de différents pays, le rôle de son groupe consultatif, des groupes d'étude et des équipes spéciales, la portée de la mise à jour, la place à faire aux consultations et à la coordination dans le processus de mise à jour, et la publication des résultats de cette dernière.

## **2. La procédure de mise à jour continue actuellement suivie**

18. La Commission de statistique, à sa vingt-neuvième session, a prié le Groupe de travail intersecrétariats de présenter des propositions concrètes en vue d'un processus d'actualisation du SCN de 1993, et recommandé de tenir compte de la nécessité de prévoir un système maniable et de procéder aux consultations voulues. La Commission a approuvé à sa trentième session la procédure de mise à jour recommandée par le Groupe de travail.

19. Cette procédure comporte des amendements de quatre types : modifications de forme, éclaircissements non controversés, interprétation et changement. Les amendements des deux premiers types n'appelaient qu'un examen du Groupe de travail intersecrétariats, mais pour le troisième type, il était prévu de rédiger une proposition avec l'aide d'un groupe d'experts, d'en débattre en groupe de travail ou en groupe régional d'experts, et de faire examiner et approuver le projet définitif par les pays membres de la Commission de statistique. Un changement (quatrième type) devait en outre passer par un débat entre bureaux nationaux de statistique de toutes les régions. Les propositions de changement étaient à envisager avec prudence, nombre de pays peinant encore à appliquer la version de 1993 du SCN.

20. Pour l'examen des points qui pourraient faire l'objet d'une mise à jour, le Groupe de travail intersecrétariats a tiré parti de groupes de discussion électronique,

de réunions internationales et régionales sur la comptabilité nationale, et de groupes d'étude, et compte aussi faire appel au groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Outre les points déjà réglés (voir par. 30), plusieurs questions sont en cours de débat, et d'autres points à régler se dessinent. Il peut en survenir d'autres encore, surtout à l'occasion de la révision, déjà entamée, de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5). On trouvera plus loin à l'annexe II la liste des questions en cours d'examen et des nouvelles questions à débattre.

#### *Groupes de discussion électronique*

21. Depuis 1999, le Groupe de travail intersecrétariats a constitué plusieurs groupes de discussion électronique sur différents thèmes, qui peuvent déboucher sur des mises à jour du SCN. Des communications techniques sur le sujet sont affichées sur un site Internet du groupe de discussion, géré et tenu à jour par une des organisations qui siègent au Groupe de travail intersecrétariats. L'organisme responsable ou l'animateur du groupe de discussion examine ces communications et détermine s'il y a possibilité d'accord, de conclusions ou de recommandations. Ces constatations sont alors transmises pour examen au Groupe de travail intersecrétariats. On trouvera à l'annexe I la liste complète des groupes de discussion électronique, actifs et passés, qui ont été constitués par les organisations siégeant au Groupe de travail intersecrétariats.

22. Pour élargir le consensus, il faut assurer la participation d'experts du monde entier aux recherches et aux délibérations sur chaque thème abordé. Les réunions d'équipe spéciale sont utiles, mais certains dont la participation serait utile ne peuvent y venir pour des raisons financières. Les groupes de discussion électronique sont de ce fait un moyen important et peu coûteux d'enrichir les échanges entre experts des comptes nationaux d'idées de la communauté internationale.

23. Le fonctionnement d'un certain nombre de groupes de discussion électronique s'est révélé décevant : la participation et les retours d'informations ont été limités, ce qui n'a guère permis aux groupes de parvenir à des conclusions ou de faire progresser leurs travaux. Le Groupe de travail intersecrétariats a décidé de corriger cette situation par la mise en place des mesures suivantes :

- Les groupes de discussion électronique devraient pratiquement être des groupes de travail à la composition bien précise, dirigés par un animateur.
- Les groupes de discussion électronique devraient se voir définir des tâches, des produits et des résultats précis.
- Des délais précis devraient être fixés d'une part aux groupes de discussion électronique pour mener à bien leur tâche, et d'autre part aux animateurs pour présenter les résultats des travaux de leurs groupes.
- Les animateurs devraient connaître à fond les questions abordées et observer le principe de la neutralité dans les cas de controverse.
- Le Groupe de travail intersecrétariats devrait définir le mandat des animateurs, dont le rôle revêt une importance particulière pour la réussite des travaux des groupes.
- Une des tâches primordiales des animateurs consistera à recruter les membres des groupes de discussion.



- Les documents et les interventions, accompagnés de synthèses établies par les animateurs, devront être mis à disposition par l'intermédiaire des groupes et par le truchement du courrier électronique.

#### *Réunions d'experts sur certains sujets, et équipes spéciales*

24. Comme exemple de réunion spéciale consacrée à un sujet particulier, on peut citer celle qui a servi à discuter du traitement des licences de téléphonie mobile : c'est d'une réunion du Groupe de travail intersecrétariats tenue le 23 juin 2000 à Washington que provient la conclusion soumise à la Commission de statistique en 2001. Cette conclusion n'ayant pas obtenu l'accord unanime des pays, une autre réunion ouverte a été convoquée pour le 5 avril 2001, avec la participation d'experts invités. Les membres de la Commission de statistique ont finalement approuvé en janvier 2002 l'interprétation à laquelle le Groupe de travail intersecrétariats est parvenu à l'issue de cette réunion, étant entendu que le sujet pourra être débattu à nouveau par le Groupe de Canberra sur les actifs incorporels, rebaptisé désormais Groupe de Canberra II sur les actifs non financiers.

25. Outre les réunions spéciales organisées par le Groupe de travail intersecrétariats, des réunions d'équipe spéciale ont été organisées par des organisations qui sont membres du Groupe; leurs recommandations seront soumises pour examen au Groupe, puis à la Commission de statistique.

#### *Groupes d'étude*

26. La Commission de statistique encourage aussi à former des groupes d'étude sur des sujets précis d'intérêt commun. Les groupes d'étude soumettent leurs conclusions pour examen au Groupe de travail intersecrétariats si elles concernent la comptabilité nationale, puis à la Commission. Le Groupe de Canberra sur le capital social est un exemple de ces groupes d'étude.

#### *Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale*

27. Afin d'élargir le champ de ses compétences techniques, le Groupe de travail intersecrétariats instituera avec l'approbation de la Commission de statistique un groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, chargé au premier chef de le conseiller sur les questions méthodologiques et de l'aider à régler un certain nombre de problèmes en suspens, et d'autres problèmes à mesure qu'ils surviennent. Le groupe consultatif devrait compter des représentants du monde entier, experts de sujets très divers relatifs à la comptabilité nationale.

28. On compte que ce groupe consultatif d'experts réexaminera avec les membres du Groupe de travail intersecrétariats certains des problèmes, anciens et récents, qui sont récapitulés à l'annexe II. Il s'agit des points pour lesquels les experts des comptes nationaux ont suggéré une mise à jour. Certains appellent des éclaircissements, des interprétations ou un développement (sous la forme d'un compte satellite à adjoindre au SCN); d'autres, plus fondamentaux, entraîneraient en cas de modification une refonte plus sensible du SCN. Dans certains cas, il s'agit de problèmes récents, dans d'autres, de questions anciennes, longuement débattues sans avoir été pour autant réglées lors de l'élaboration du SCN de 1993.

### 3. Résultats de la mise à jour continue

29. Le Groupe de travail intersecrétariats a publié depuis 1996 les neuf mises à jour ci-après :

- Autres subventions sur la production des producteurs non marchands (interprétation, *SNA News and Notes*, No 3, janvier 1996 [en anglais]);
- Mesure par les coûts de la production des banques centrales (interprétation, *SNA News and Notes*, No 3, janvier 1996 [en anglais]);
- Comptabilisation des bénéfices procurés à l'État par la frappe des monnaies (interprétation, *SNA News and Notes*, No 4, juillet 1996);
- Révision des nomenclatures des dépenses par fonction : COFOG, COICOP, COPNI et COPP (changements, *SNA News and Notes*, No 5, janvier 1997);
- Comptabilisation des taxes sur les produits sur la base des droits constatés ou sur celle des paiements (éclaircissement, *SNA News and Notes*, No 6, juillet 1997);
- Actifs incorporels, brevets et droits d'auteur dans le SCN 1993 (éclaircissement, *SNA News and Notes*, No 6, juillet 1997);
- Traitement des instruments financiers dérivés (changements, *SNA News and Notes*, No 11, mai 2000);
- Traitement des coûts liés au transfert de propriété d'actifs (sans changement, *SNA News and Notes*, No 13, octobre 2001);
- Traitement des licences de téléphonie mobile (interprétation, *SNA News and Notes*, No 14, avril 2002).

### D. Recommandations du Groupe de travail intersecrétariats visant à étoffer la procédure de mise à jour

30. Ayant examiné les différentes options pour la mise à jour du SCN, le Groupe de travail intersecrétariats avance les recommandations suivantes :

#### 1. Champ de la mise à jour

31. **Au cours des 10 années écoulées depuis l'adoption du SCN, le Système a fait preuve d'une souplesse remarquable, restant utile dans un environnement en évolution. Cadre d'une robustesse avérée, il est désormais largement apprécié. Il n'y a donc pas lieu pour le moment d'envisager de le refondre entièrement ou de le modifier profondément, ce qui par ailleurs risquerait d'en gêner la mise en application dans les nombreux pays où ce n'est pas encore chose faite. Le Groupe de travail intersecrétariats recommande donc d'axer la mise à jour sur quelques problèmes précis. Une considération importante à cet égard doit être le souci de cohérence interne et de cohérence avec les guides et manuels connexes, tels que le *Manuel de la balance des paiements*.**

#### 2. Critères de sélection des points à mettre à jour

32. Le Groupe de travail demande à la Commission de statistique de confirmer les critères de sélection ci-après :

- a) **Problèmes apparaissant dans le nouvel environnement économique;**
- b) **Problèmes anciens débattus et abandonnés lors de la révision de 1993, mais pouvant appeler une intervention dans le nouvel environnement économique, du fait de leur importance économique, ou des progrès de la méthodologie, qui pourraient justifier une optique différente;**
- c) **Il n'y a pas lieu d'envisager une mise à jour pour les problèmes anciens, débattus et abandonnés lors de la révision de 1993, s'il n'y a pas eu de changement de l'environnement économique ou de progrès de la méthodologie qui justifient de rouvrir le débat.**

### **3. Gestion du processus de mise à jour**

33. Le processus actuel, qui est géré par le Groupe de travail intersecrétariats, sera poursuivi avec l'aide de son groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Grâce aux groupes de discussion électronique, aux groupes d'étude et aux équipes spéciales, on est en mesure de dégager les problèmes nouveaux, et d'offrir des solutions possibles. Les uns et les autres seront communiqués au Groupe de travail intersecrétariats, qui les examinera avec l'aide de son groupe consultatif d'experts. Les points appelant une interprétation ou un changement au SCN seront diffusés le plus largement possible pour discussion dans les réunions internationales et régionales, avant d'être soumis pour approbation aux membres de la Commission de statistique. Pour un changement, il faudrait aussi diffuser la recommandation à tous les bureaux nationaux de statistique.

### **4. Échéancier de mise à jour et d'application**

34. Les propositions visant la liste de questions figurant à l'annexe II, augmentée de celles qui seraient éventuellement soulevées plus tard, devraient être prêtes pour l'examen et soumises à la Commission de statistique. Toutes les mises à jour seront applicables dès qu'elles auront été approuvées par la Commission. Toutes les mises à jour approuvées seront incorporées au SCN de 1993 révisé, dont la publication est prévue pour 2008.

## **E. Autres mesures prises par le Groupe de travail intersecrétariats pour étoffer la procédure de mise à jour**

### **1. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale**

35. La liste des membres du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale sera communiquée à la Commission de statistique dans un document d'information. Des lettres d'invitation ont été adressées à des experts par le Directeur de la Division de statistique, qui préside le Groupe de travail intersecrétariats.

36. Les membres du Groupe consultatif d'experts seront nommés pour une période renouvelable d'une année.

37. Le Groupe consultatif se réunira au moins tous les deux ans. Il entamera ses travaux, à sa première séance, en 2003, en étudiant la liste des points que l'on peut envisager de mettre à jour. Le Groupe de travail intersecrétariats lui communiquera

une liste des points possibles, et un récapitulatif des considérations à prendre en compte.

## **2. Mandat du Groupe de Canberra II**

38. Le Groupe de Canberra sera rebaptisé « Groupe de Canberra II sur les actifs non financiers ».

39. Il est recommandé de ne pas inclure le capital humain dans le mandat du Groupe de Canberra II. Les biens de consommation durables devraient faire l'objet de comptes satellites. L'OCDE a travaillé avec l'Australie à réviser le mandat précédent du Groupe de Canberra II. Le nouveau projet de mandat est communiqué à la Commission de statistique dans un document d'information.

40. Il est recommandé de faire présenter les rapports du Groupe de Canberra II concernant la mise à jour du SCN au Groupe de travail intersecrétariats.

## **III. Évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993**

### **A. Questionnaire sur la mise en application des concepts du SCN de 1993**

41. Le questionnaire avait été adressé à la fin de septembre 2002 à tous les pays, y compris les pays membres de l'OCDE. L'expérience passée indique que les réponses devraient avoir été reçues vers avril-mai 2003. Le rapport d'évaluation sera présenté à la Commission de statistique à sa trente-cinquième session.

### **B. Évaluation de la qualité des données de la comptabilité nationale**

42. Pour concourir à l'évaluation de la qualité des statistiques macroéconomiques, le FMI a mis au point un schéma d'évaluation de la qualité pour les données de la comptabilité nationale et d'autres statistiques macroéconomiques. Téléchargés depuis le site Web du Fonds, ces schémas permettent l'auto-évaluation, les évaluations réciproques ou l'évaluation par des institutions internationales. Le FMI s'en sert depuis 2001, intégrés aux modules des données des rapports sur l'observation des normes et des codes concernant les pays membres, complétant ainsi les évaluations des pratiques de diffusion des pays appliquant soit la Norme spéciale de diffusion des données, soit le Système général de diffusion des données. Les schémas ont été utilisés jusqu'à présent pour une trentaine de pays; une quinzaine de schémas ont été affichés sur le site Web du Fonds. Le programme de ce dernier prévoit l'élaboration de modules des données pour une quinzaine de pays par an.

## **IV. Collecte et diffusion des données trimestrielles de la comptabilité nationale**

43. La Commission de statistique a recommandé à la Division de statistique, à sa trente-troisième session, d'envisager de collecter, outre les données annuelles, les

données trimestrielles de la comptabilité nationale. Le Groupe de travail intersecrétariats a été informé que le FMI collectait et publiait régulièrement des données sur les comptes trimestriels à l'échelle mondiale. L'OCDE publie également des données sur les comptes trimestriels des pays qui en sont membres. Aussi le Groupe de travail intersecrétariats recommande-t-il de ne pas faire collecter ces données par la Division de statistique, car ce travail serait redondant.

## **V. Coordination des programmes de travail sur la mise en application du SCN de 1993**

### **A. Programme de recherches, développement des concepts et des méthodes**

#### **1. Sujets de recherche en cours**

44. La liste préliminaire des sujets de recherche, en cours et nouveaux, qui entrent dans le processus de mise à jour du SCN figure à l'annexe II.

#### **2. Manuel révisé de comptabilité environnementale**

45. Le projet de guide relatif au Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA-2000) a été parachevé par un groupe d'Amis de la Présidence. Il est présenté pour approbation à la Commission de statistique, et sera publié conjointement par cinq organisations : l'OCDE, le FMI, EUROSTAT, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

### **B. Présentation intégrée des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale**

46. On trouvera à l'annexe III une liste actualisée de manuels et d'autres documents connexes. La Commission sera saisie dans un document d'information de la liste à jour des réunions et des activités de recherche.

## **VI. Questions à débattre**

47. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les questions suivantes :

- a) Critères de sélection proposés pour les points à mettre éventuellement à jour dans le SCN de 1993;
- b) Procédure de mise à jour proposée, dont la gestion relèverait du Groupe de travail intersecrétariats, aidé par son Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;
- c) Date proposée de 2005 pour le règlement des points controversés, et de 2008 pour la publication du SCN de 1993 révisé;
- d) Liste proposée de sujets qu'il est recommandé d'examiner en vue d'une mise à jour (voir annexe II).

## Annexe I

### Groupes de discussion électronique

1. Les groupes de discussion dont la liste suit ont été créés par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour susciter le débat sur des sujets importants en matière de comptabilité nationale, qui pourraient nécessiter une mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993. Il est à noter que :

- Chacun de ces groupes de discussion est géré par un expert ayant des liens avec une organisation internationale ou un bureau national.
- Les groupes sont tous reliés au site Web de la Division de statistique de l'ONU : <<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/edg.htm>>.
- Les lecteurs peuvent aussi aller directement au site Web dont l'adresse est donnée pour chaque groupe de discussion.

2. Les groupes de discussion gérés par l'OCDE sont ouverts à tous les statisticiens gouvernementaux intéressés. Mais on n'accède aux sites correspondants qu'avec un mot de passe à obtenir de l'animateur.

#### **Comptabilisation des options sur titres**

<<http://www1.oecd.org/std/shares.htm>>

3. Les options sur titres offertes aux salariés sont pour les sociétés un moyen d'incitation de plus en plus fréquemment utilisé. Le SCN de 1993 ne donnant pas d'instructions à ce sujet, on s'est demandé si les options sur titres devaient être considérées comme entrant dans la rémunération des salariés et donc comme coût des employeurs. À une réunion de l'OCDE sur les comptes nationaux, en octobre 2002, les experts se sont accordés à inclure les options sur titres dans la rémunération des salariés. Il faudra harmoniser ensuite ce principe avec les normes internationales de comptabilité d'entreprise.

#### **Comptabilisation des prêts non productifs**

<<http://www.imf.org/external/np/sta/npl/eng/discuss/index.htm>>

4. La comptabilisation des prêts non productifs est un sujet sur lequel les autorités thaïlandaises ont demandé au Groupe de travail intersecrétariats de leur indiquer dans quelle mesure il convient de comptabiliser des intérêts non versés [les coûts des services d'intermédiation financière mesurés indirectement correspondant à ces intérêts peuvent retentir sur le produit intérieur brut (PIB)]. Le groupe de discussion est chargé de déterminer les critères à appliquer pour passer par profits et pertes des prêts non productifs, en veillant à ce que ces critères soient alignés sur les autres grands systèmes de statistiques macroéconomiques (balance des paiements, statistiques de finances publiques, statistiques monétaires et bancaires). Les conclusions du groupe de discussion feront l'objet d'un rapport qui sera diffusé pour examen à des organes tels que le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Comité d'experts de la balance des paiements créé sous les auspices du FMI.

**Comptabilisation des gains nominaux de détention et des intérêts des actifs financiers (dans une conjoncture de forte inflation)**

<[http://www.worldbank.org/data/working/iswgn\\_a\\_background.html](http://www.worldbank.org/data/working/iswgn_a_background.html)>

5. Peter Hill et André Vanoli ont écrit au Groupe de travail intersecrétariats au sujet de la comptabilisation des gains nominaux de détention et des intérêts des actifs financiers dans une conjoncture de forte inflation, telle qu'elle a été décrite dans le SCN de 1993 (chap. XIX, annexe B), puis dans la publication de l'OCDE *A Manual on Inflation Accounting* rédigée par Peter Hill dans une optique différente de celle dont procède l'annexe B du chapitre XIX du SCN de 1993. André Vanoli est l'auteur d'une communication à la conférence de 1998 de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune, où il s'interrogeait sur la comptabilisation en période de forte inflation. Peter Hill y a répondu par une communication à cette même conférence de 1998, où il avançait des arguments en faveur de la thèse contraire et soulevait des questions sur la teneur de l'annexe B du chapitre XIX. Le groupe de discussion électronique sur ce sujet n'étant pas parvenu à une conclusion nette, la question sera renvoyée au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

**Traitement des coûts liés au transfert de propriété d'actifs**

<<http://www1.oecd.org/std/transfsna.htm>>

6. Ce groupe de discussion est dissous. La conclusion de l'animateur (Peter van de Ven, de Statistics Netherlands) est qu'il n'y a pas lieu de changer la méthode préconisée dans le SCN de 1993 pour le traitement des coûts liés au transfert de propriété d'actifs. Il en fait état dans son rapport du 10 mars 2000 au Groupe de travail intersecrétariats, recommandant de laisser sans changement le SCN de 1993, des arguments convaincants plaidant pour et contre les recommandations internationales actuelles. Le Groupe de travail intersecrétariats en a débattu à sa réunion d'avril 2001 et souscrit à cette conclusion, décidant par conséquent de clore le débat et de dissoudre le groupe de discussion.

**Comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations**

<<http://www.imf.org/external/np/sta/na/interest/>>

7. Ce groupe de discussion sur la théorie et la mesure des intérêts a été créé sur décision du Groupe de travail intersecrétariats, réuni à l'échelon technique en avril 1999 à Washington. La question essentielle était de savoir si les intérêts sont à mesurer dans l'optique du débiteur ou celle du créancier. Le Groupe de travail intersecrétariats a souscrit à la conclusion de l'animateur du groupe de discussion électronique, selon laquelle, dans le SCN, c'était dans l'optique du débiteur qu'il fallait comptabiliser les intérêts.

**Groupe de discussion électronique sur les stocks de capital, les services du capital et les actifs incorporels dans les comptes nationaux**

<<http://webdomino1.oecd.org/std/capstock.nsf>>

8. Il s'agit d'un groupe de discussion électronique sur les stocks de capital, les services tirés du capital et les actifs incorporels dans les comptes nationaux, que l'on peut considérer comme un prolongement du Groupe de Canberra, axé plus particulièrement sur la couverture et le traitement comptable des actifs incorporels.

On communiquera bientôt le mandat et le calendrier des travaux de ce groupe de discussion (Président : Australie; animateur : <paul.schreyer@oecd.org>).

**Groupe de discussion électronique sur les services financiers dans les comptes nationaux**

<<http://webdomino1.oecd.org/std/finservice.nsf>>

9. Ce groupe de discussion est consacré aux services financiers dans les comptes nationaux. Les sociétés financières ont connu une restructuration de leurs activités, qui font désormais une place plus importante à la gestion de portefeuille des actifs financiers, source de gains et de pertes que les comptes nationaux excluent habituellement du domaine de la production et donc du revenu. Le groupe de discussion s'interrogera sur une éventuelle adaptation du domaine de la production (et les modalités de cette adaptation) au développement de cette activité, et sur l'influence que cela pourrait avoir sur le revenu. La première réunion a eu lieu en juin 2002. Une première version de l'étude produite a été examinée lors de la réunion d'experts des comptes nationaux de l'OCDE (Paris, 8 au 11 octobre 2002). La version finale devrait être prête à la fin de 2003 (Président : Suisse; animateur : <paul.schreyer@oecd.org>).

**Groupe de discussion électronique sur les logiciels**

<<http://webdomino1.oecd.org/std/software.nsf>>

10. Ce groupe de discussion s'occupe de l'application de la recommandation, figurant dans le SCN de 1993, tendant à considérer les logiciels comme actifs fixes incorporels, et leur acquisition comme formation brute de capital. Les études ont montré que les bureaux nationaux de statistique mesuraient de manière très diverse cette formation brute de capital, avec des effets marqués sur le PIB. Ce groupe OCDE/EUROSTAT doit émettre un ensemble de recommandations qui permettrait une meilleure comparabilité internationale. Le rapport final de l'équipe de l'OCDE a été présenté et approuvé à la réunion d'experts des comptes nationaux de l'OCDE (Paris, 8 au 11 octobre 2002). Le Groupe de travail intersecrétariats a appuyé ces recommandations. Le groupe de discussion sur les logiciels est dissous (Président : États-Unis; animateur : <francois.lequiller@oecd.org>).

**Groupe de discussion électronique sur les services d'assurances dommages**

<<http://webdomino1.oecd.org/std/inservice.nsf>>

11. Ce groupe de discussion réfléchit à la mesure des services d'assurances dommages, en particulier à la comptabilisation des pertes dues aux catastrophes. La production des services d'assurances, calculée selon l'algorithme du SCN de 1993, est tributaire du solde des primes par rapport aux indemnités (sur la base des droits et obligations), et donc très volatile (voire négative) après une grande catastrophe. On peut citer comme exemple récent les demandes d'indemnités massives présentées après les attentats terroristes du 11 septembre 2001. On en a perçu les effets sur le PIB et la balance des paiements (réassurance). Le groupe de discussion doit proposer des modes de mesure qui s'accorderaient mieux avec l'idée qu'on se fait de la production dans ces services. Il s'agirait en particulier de prendre en considération les aspects à moyen et à long terme des assurances dommages. La première réunion a eu lieu en juin 2002. Le premier projet de rapport a été étudié à la réunion d'experts des comptes nationaux de l'OCDE (Paris, 8 au 11 octobre



2002). Le rapport final devrait être prêt à la fin de 2003 (Président : France; animateur : <fenella.maitland-smith@oecd.org>).

#### **Groupe de discussion électronique sur les caisses de retraite**

12. Dans le SCN de 1993, les promesses de versement futur de prestations de retraite ne sont pas considérées comme passif des régimes de sécurité sociale et des caisses de retraite d'employeur non capitalisées. Le groupe de discussion étudiera s'il est intéressant pour l'analyse d'enregistrer ces passifs dans la comptabilité nationale, et formulera au besoin des recommandations sur leur valorisation et leur mesure. Il formulera aussi des propositions permettant d'harmoniser les recommandations du SCN de 1993 et le *Manuel des finances publiques* du FMI visant l'enregistrement des caisses de retraite non capitalisées (des fonctionnaires) (animateur : FMI, à l'adresse <<http://www.imf.org/external/np/sta/ueps/index.htm>>).

#### **Groupe de discussion électronique sur la comptabilisation des prêts non productifs**

13. Dans bien des cas, les comptes nationaux ne rendent pas compte de l'existence de prêts non productifs, ni dans les comptes de flux ni dans les comptes de patrimoine. Le groupe cherchera à déterminer s'il faudrait appliquer des critères supplémentaires à la comptabilisation des prêts non productifs et à s'assurer qu'ils concordent avec les autres grands systèmes de statistiques macroéconomiques (balance des paiements, statistiques des finances publiques, statistiques monétaires et bancaires). Il faut en l'occurrence prendre en considération tous les aspects, notamment la définition et la valorisation des prêts en général, et des prêts non productifs en particulier, les prêts en tant qu'actif et passif, le moment où les prêts non productifs sont à passer par profits et pertes, et la manière de mesurer les intérêts échus et les arriérés (animateur : FMI, à l'adresse <<http://www.imf.org/external/np/sta/npl/eng/discuss/index.htm>>).

## Annexe II

## Questions examinées actuellement

<i>Sujet</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>Date limite</i>	<i>Résultat des consultations et décision du Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Problèmes</i>
Comptabilisation des accords de réméré	FMI	Octobre 2003		Dans le SCN de 1993, les accords de réméré en numéraire sont considérés comme crédits garantis (actifs financiers nouvellement créés) sauf s'ils impliquent un passif bancaire inclus dans la définition de la masse monétaire au sens large, auquel cas ils sont à comptabiliser comme dépôts. Cette règle a été adoptée lorsque l'acquéreur ne pouvait pas avoir le droit de les revendre. Étant donné qu'il y a, pratiquement dans tous les cas, changement légal de propriétaire, comment les comptabiliser (le même problème se pose pour les prêts sur titres)?
Comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations	FMI	Octobre 2002	Le 14 octobre 2002, le Groupe de travail a décidé de soutenir l'optique du débiteur et d'envoyer sa recommandation à la Commission en tant qu'interprétation du SCN de 1993.	La question est de savoir si la comptabilisation des intérêts sur la base des droits et obligations doit être basée sur l'accord d'origine (optique du débiteur) ou sur les taux courants du marché (optique du créancier).
Comptabilisation des intérêts dans une conjoncture de forte inflation	Banque mondiale	En cours		Le problème est celui des différentes manières de comptabiliser les intérêts en période de forte inflation. L'une d'entre elles est exposée à l'annexe B du chapitre XIX du SCN de 1993. Une autre est exposée dans le <i>Handbook of Inflation Accounting</i> de l'OCDE.
Caisses de retraite (d'employeur, de sécurité sociale et d'aide sociale)	FMI			La question est de savoir si les obligations de prestations de retraite promises et le revenu correspondant sont à enregistrer dans les comptes de patrimoine et les comptes de revenu.
Options sur titres	EUROSTAT	Mai 2003		Les options sur titres sont-elles à inclure dans la rémunération des salariés? Comment les classer dans les comptes financiers et les comptes de patrimoine? Quelles peuvent être les règles pour la valorisation et le moment de l'enregistrement?
Comptabilisation des prêts non productifs	FMI	Octobre 2003		Faut-il cesser de comptabiliser des intérêts impayés de prêts non productifs? Quel est l'effet sur les comptes financiers? Y a-t-il lieu de mettre à part ou de revaloriser les prêts non productifs dans les comptes du patrimoine?
Assurance/réassurance	OCDE	Octobre 2003		Comment comptabiliser les pertes en cas de catastrophe, alors que les fluctuations qu'elles entraînent dans la production de l'assurance peuvent même rendre cette dernière négative?

<i>Sujet</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>Date limite</i>	<i>Résultat des consultations et décision du Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Problèmes</i>
Services financiers	OCDE	Octobre 2003		Comment mesurer la gestion de portefeuille (à l'exclusion des services d'intermédiation financière mesurés indirectement)?
Services d'intermédiation financière mesurés indirectement	EUROSTAT	Groupe dissous		Différences entre la pratique d'EUROSTAT et celle d'autres pays
Brevets	Canberra II/ OCDE	2005		Faut-il revenir sur la question pour ce qui concerne la comptabilisation de la R-D?
Dépenses de R-D	Canberra II/ OCDE	2005		Examen de la comptabilisation préconisée dans le SCN, et de la frontière des actifs
Marques de fabrique, de commerce ou de services et franchisage	Canberra II/ OCDE	2005		Y a-t-il lieu de les comptabiliser comme brevets?
Baux et autres contrats transférables, licences d'utilisation d'actifs fixes incorporels	Canberra II/ OCDE	2005		Réexamen de la comptabilisation des licences (concept juridique) en général, et des téléphones mobiles (location ou vente) en particulier. Les licences de biens incorporels non produits et produits sont-elles à envisager de manière différente?
Frontière des actifs pour les biens incorporels non produits	Canberra II/ OCDE	2005		Concepts juridiques
Fonds commerciaux	Canberra II/ OCDE	2005		Valorisation
Autres actifs fixes incorporels	Canberra II/ OCDE	2005		Éclaircissement des directives de l'annexe du chapitre XIII du SCN de 1993
Calcul de la consommation de capital fixe pour les biens incorporels non produits	Canberra II/ OCDE	2005		Problème de méthode
Valorisation de la consommation de capital fixe pour les biens incorporels non produits	Canberra II/ OCDE	2005		Exploration de minéraux, spectacle, originaux littéraires ou artistiques
Frontière entre location et vente	Canberra II/ OCDE	2005		
Coûts de transfert de propriété	Canberra II/ OCDE	2005		Calcul de la consommation de capital fixe
Construction-exploitation-propriété-transfert-CEPT	Canberra II/ OCDE	2005		Problème de la double propriété

<i>Sujet</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>Date limite</i>	<i>Résultat des consultations et décision du Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Problèmes</i>
Entrées de capital dans le compte de production pour analyse de productivité	Canberra II/ OCDE	2005		La question est de savoir s'il faut l'inclure dans le SCN proprement dit ou dans un compte satellite.
Autres problèmes liés à la mesure des stocks de capital et à la consommation de capital fixe	Canberra II/ OCDE	2005		Indices des prix des actifs, profils d'efficacité selon l'âge, coûts de mise hors service et de démolition
Biens de consommation durables	Canberra II/ OCDE	2005		Traitement des biens de consommation durables comme capital. À comptabiliser en comptes satellite
Impôts sur les gains en capital	OCDE	Octobre 2003		Il y a risque d'incohérence, du fait que les gains et pertes en capital sont considérés non pas comme revenu mais comme gains de détention, tandis que les impôts sur les gains en capital sont considérés comme revenu.

## Annexe III

**Manuels, guides et documentation d'appui  
pour l'application du SCN, établis par les organisations  
membres du Groupe de travail intersecrétariats  
sur la comptabilité nationale**

<i>Manuels, guides, manuels de compilation et logiciels d'appui à l'établissement des comptes nationaux</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Date de parution</i>
1. <i>Handbook on the Use of Macro-Accounts for Policy Analysis</i>	Division de statistique de l'ONU	Paru	2002
2. <i>Manuel sur les institutions sans but lucratif, avec la collaboration de l'Université John Hopkins</i>	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2002
3. <i>Manuel de statistiques des finances publiques : révision du Manuel de 1986</i>	FMI	Paru	2001
4. <i>National Accounts: A Practical Introduction</i>	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2002
5. <i>Comptabilité écologique et économique intégrée des pêches (en coopération avec la FAO et l'UNU)</i>	Division de statistique de l'ONU	Projet de certains chapitres	2002
6. <i>Manuel sur l'établissement des tableaux d'entrées-sorties selon le SEC 1995</i>	EUROSTAT	Paru	2002
7. <i>Manuel des statistiques trimestrielles de comptabilité nationale</i>	FMI	Paru (en anglais, espagnol, français et russe)	2001/2002
8. <i>Foreign Trade Statistics Operational Manual</i>	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2002
9. <i>Handbook on Prices and Volumes</i>	EUROSTAT	Disponible sur le site Web d'EUROSTAT	2001
10. <i>Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariats sur le compte satellite du tourisme)</i>	OMT/OCDE/ EUROSTAT/Division de statistique de l'ONU	Paru	2001
11. <i>Manuel des statistiques des stocks de capital (en coopération avec le Groupe de Canberra sur les stocks de capital)</i>	OCDE	Paru	2001
12. <i>Manuel des statistiques du commerce international de services (en coopération avec l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services)</i>	EUROSTAT/FMI/ OCDE/Division de statistique de l'ONU/ CNUCED/OMC	Paru (en anglais; à paraître en français)	2002
13. <i>Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (2000) (en coopération avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale)</i>	EUROSTAT/ OCDE/ Division de statistique de l'ONU/Banque mondiale	Projet définitif présenté à la Commission de statistique en 2003	2003
14. <i>OECD: Productivity Manual: A Guide to the Measurement of Industry-Level and Aggregate Productivity Growth de l'OCDE (&lt;<a href="http://www.oecd.org/subject/growth/prod-manual.pdf">www.oecd.org/subject/growth/prod-manual.pdf</a>&gt;)</i>	OCDE	Paru	2001
15. <i>OCDE : Handbook on Deflators for Information Technology Products</i>	OCDE	Le projet définitif devrait être prêt à la fin de 2002	2003

<i>Manuels, guides, manuels de compilation et logiciels d'appui à l'établissement des comptes nationaux</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Date de parution</i>
16. <i>Measuring the Non-Observed Economy: A Handbook</i> (< <a href="http://www.oecd.org/publications/e-book/3002051E.pdf">www.oecd.org/publications/e-book/3002051E.pdf</a> >)	OCDE/FMI/OIT/CEI	Paru	2002
17. <i>Guide de la répartition du revenu</i> (en coopération avec le Groupe de Canberra sur la répartition du revenu des ménages)	OCDE	Paru	2002
18. Première brochure de mise à jour du SCN de 1993 (notamment instruments financiers dérivés, classifications par fonction et glossaire du SCN)	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	Soumis pour publication en 2002	2003
19. <i>Manuel des indices des prix à la consommation</i> (par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)	EUROSTAT/FMI/OIT/OCDE/CEE	Le projet définitif sera soumis en 2003 à la Commission de statistique de l'ONU	2003
20. <i>Manuel des indices des prix à la production</i> (par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)	EUROSTAT/FMI/OIT/OCDE/CEE	Le projet définitif sera soumis en 2003 à la Commission de statistique de l'ONU	2003
21. <i>Guide de l'utilisateur de la CITI</i> (en coopération avec le Sous-Groupe technique des classifications)	Division de statistique de l'ONU	Travail en cours	2002
22. Mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3, Add.1) (en coopération avec le Sous-Groupe technique des classifications)	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2002
23. Mise à jour de la Classification centrale de produits (CPC, version 1.1) (en coopération avec le Sous-Groupe technique des classifications)	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2002
24. <i>Guide du Programme de comparaison internationale</i>	Banque mondiale	Travail en cours	Version Web/projet 2003; version finale 2005

**Sigles utilisés**

CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PCI	Programme de comparaison internationale
PIB	Produit intérieur brut
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale intégrée
SEC	Système européen de comptabilité économique intégrée
UE	Union européenne
UNU	Université des Nations Unies

---